

Grossesse imprévue

Confrontée à une grossesse imprévue, vous avez besoin de réflexion avant de décider de la poursuivre ou non.



Que vous souhaitiez mener votre grossesse à terme ou l'interrompre, au SIPE nous vous accompagnons et vous soutenons dans le respect de vos convictions. Vous serez reçue, seule ou avec votre partenaire, gratuitement et de manière confidentielle dans un cadre neutre et loin de toute pression.

Vous serez amenée à considérer tranquillement votre situation et à envisager toutes les solutions possibles.

Vous serez informée :

- sur vos droits à recevoir une aide matérielle ou financière ainsi que sur

- l'assistance privée et publique dont vous pouvez bénéficier. Au besoin, vous serez accompagnée dans les démarches administratives à entreprendre ;
- sur toutes les questions relatives à l'adoption et orientée vers les organismes compétents en la matière.

Si vous décidez d'interrompre votre grossesse, vous bénéficierez d'autant d'entretiens gratuits et confidentiels que vous le souhaitez avant et après l'interruption de grossesse. Vous serez adressée aux services compétents en la matière.

Pour vous aider et vous accompagner au mieux selon vos besoins, et quelle que soit votre décision, les Centres SIPE collaborent avec d'autres professionnels du domaine de la santé et du social (médecins, assistants sociaux, sages-femmes, psychologues...).

Mineures de moins de 16 ans

Si vous avez moins de 16 ans et que vous êtes confrontée à une grossesse non désirée, l'entretien dans un centre SIPE est obligatoire. Le médecin à qui vous adresserez votre requête pour une interruption de grossesse s'assurera que cet entretien s'est déroulé conformément aux dispositions prévues par la loi.

Informations liées à l'interruption de grossesse

(en plusieurs langues)

[Interruption de grossesse](#)

[Information officielle du canton](#)